

INFORMATIONS NOUVELLE CARTE SCOLAIRE

Chères familles,

L'arrivée du 4^{ème} groupe scolaire a nécessité une refonte de la carte scolaire pour permettre à votre (vos) enfant(s) d'être affectés à l'établissement le plus proche de chez vous afin de simplifier votre organisation. La nouvelle carte scolaire a été approuvée lors du conseil municipal du 16 décembre 2025.

Vous pouvez la télécharger depuis la rubrique Education/Enfance/Inscrire votre enfant à l'école/Carte scolaire sur le site de la Ville.

À partir de la rentrée de septembre 2026 vous dépendrez de l'école de secteur indiquée sur la carte scolaire.
Si la carte scolaire implique un changement pour votre (vos) enfant(s) **et que vous ne souhaitez pas ce changement** merci de remplir le tableau ci-dessous + télécharger le formulaire de déssectorisation sur le site de la Ville à la rubrique Education « **Inscrire votre enfant à l'école** »

Ce document est à retourner avant le 31 janvier au guichet famille par papier ou par mail :
guichet-famille@mairie-saint-orens.fr ou par papier dans la boîte aux lettres de la mairie principale.

Si vous ne répondez pas, nous considérons que l'affectation de votre enfant vous convient.

- Nom(s) prénom(s) responsables légaux :

.....

- Adresse :

.....

Enfant	1	2	3	4
Nom, Prénom :
Groupe scolaire actuel en 2025-2026
Groupe scolaire affecté par la nouvelle carte scolaire
Classe en 2026-2027
Souhait d'établissement pour mon enfant en 2026-2027

Pour toutes les personnes qui acceptent la nouvelle carte scolaire, l'inscription est à réaliser auprès du guichet famille entre le 09 mars et le 03 avril 2026. Les familles concernées sont donc dans une des situations suivantes :

- Familles qui acceptent le changement d'école.
- Passage au CP.

Nous vous en remercions.